



Afin de limiter l'impact de l'épidémie de COVID-19
et en application des mesures du Ministère de la Santé



LES VISITES dans l'EHPAD

sont limitées à

2 personnes par logement.

Au-delà de 2 personnes, les visites auront lieu à l'extérieur,
dans l'enceinte de l'établissement.

Les visites des mineurs sont interdites.

Les visites sont autorisées tous les jours à **partir de 14h00.**

La direction vous remercie pour votre compréhension.